



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE

**Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**  
Sous-direction des politiques de jeunesse  
Bureau des actions territoriales et interministérielles  
Mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse

## NOTE THÉMATIQUE

*Description des expérimentations en matière de*

# RÉUSSITE SCOLAIRE

*(Février 2012)*

### QU'EST-CE QUE LE FEJ ?

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. À ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies<sup>1</sup>. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

Le FEJ a été créé par l'article 25 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, modifié par l'article 21 de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010. Le décret n°2011-1603 du 21 novembre 2011 définit son mode de fonctionnement et précise que sa vocation est de « financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIIESES).

## 1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

« Chaque année, quatre écoliers sur dix, soit environ 300 000 élèves, sortent du CM2 avec de graves lacunes : près de 200 000 d'entre eux ont des acquis fragiles et insuffisants en lecture, écriture et calcul ; plus de 100 000 n'ont pas la maîtrise des compétences de base dans ces domaines. Comme la fin du CM2 n'est plus la fin de l'école obligatoire, leurs lacunes empêcheront ces élèves de poursuivre une scolarité normale au collège »<sup>2</sup>. Comme l'explique le Haut conseil à l'éducation, ces difficultés reflètent largement des disparités sociales, car « les enfants qui bénéficient à la maison d'un environnement favorable aux premiers apprentissages réussissent nettement mieux que les autres »<sup>3</sup>.

Pour cette raison, le Livre vert de la Commission sur la politique de la jeunesse de juillet 2009 avait souligné que la réussite scolaire demeurait « encore trop largement déterminée par l'origine sociale ou culturelle et par le genre »<sup>4</sup>. Les filières d'études suivies sont ainsi inégales selon le lieu d'origine des élèves. Selon le rapport 2011 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), « l'orientation vers une filière générale (1<sup>er</sup> L, ES ou S) est pour les lycéens originaires d'un collège en ZUS beaucoup moins fréquente (24,1 % contre 36,7 %), en particulier pour la filière scientifique »<sup>5</sup>.

Les expérimentations visent à réduire les inégalités scolaires en proposant des dispositifs pédagogiques qui luttent contre les effets des inégalités sociales. Ces dispositifs peuvent agir à des niveaux distincts : en créant un nouveau type d'établissement scolaire (les internats d'excellence), en modifiant la pédagogie de l'enseignement ou la répartition des activités dans le temps scolaire, ou en proposant des formes innovantes de soutien hors du temps scolaire.

Les évaluations devraient permettre d'apporter des réponses aux questions suivantes : de nouvelles structures scolaires favorisent-elles la réussite des élèves ? De nouvelles méthodes pédagogiques permettent-elles de lutter contre l'échec scolaire ? La transformation des rythmes scolaires a-t-elle un effet sur le parcours des élèves ?

48 expérimentations sont soutenues par le FEJ :

- 4 s'inscrivant dans le cadre de l'axe 1 « Réduire les sorties prématurées du système de formation initiale » du premier appel à projets (AP1) publié en avril 2009 ;
- 23 s'inscrivant dans le cadre du premier appel à projets scolaires « Cours le matin, sport l'après-midi » (APSCO1), publié en juin 2011 ;
- 5 s'inscrivant dans le cadre du programme 2 « Prévention et lutte contre l'illettrisme » du second appel à projets pour l'outre-mer (APDOM2), publié en février 2011 ;
- 16 ont été retenues hors procédure d'appel à projets (HAP).

36 projets sont portés par des structures de l'Éducation nationale, 4 par des établissements d'enseignement supérieur, 4 par des associations et 4 par des établissements publics.

---

2. Haut conseil à l'éducation, *Bilan des résultats de l'École - 2007 - L'école primaire*, 2007.

3. *Ibidem*.

4. Commission sur la politique de la jeunesse, *Reconnaître la valeur de la jeunesse, livre vert*, juillet 2009.

5. Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Rapport 2011*, novembre 2011.

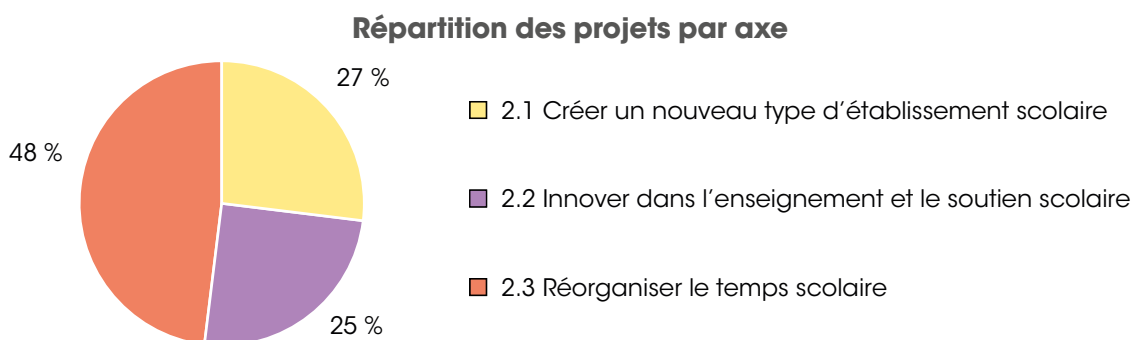
## Ces expérimentations devraient bénéficier à environ 11 300 jeunes<sup>6</sup>.

La note décrit succinctement les dispositifs expérimentés, en présentant des zooms sur des projets mis en œuvre. Elle expose les méthodes d'évaluation appliquées et les principaux enjeux de ces évaluations, sans entrer dans le détail ni aborder les résultats. Ceux-ci feront l'objet de présentations ultérieures, dans le cadre de la démarche de capitalisation des enseignements issus des expérimentations.

Enfin, elle fournit la liste des projets, en précisant l'identité des porteurs et des évaluateurs et la date de remise de leur rapport final d'évaluation. Pour chaque projet, un lien permet d'accéder aux documents disponibles sur le site du FEJ.

## 2. LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

Graphique 1



3

### 2.1 CRÉER UN NOUVEAU TYPE D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : LES INTERNATS D'EXCELLENCE (13 PROJETS)

Le dispositif des **internats d'excellence** a été pensé comme une « réponse sociale et éducative au service de la réussite de tous les élèves »<sup>7</sup>. Il s'adresse spécifiquement aux élèves prometteurs ne disposant pas des conditions nécessaires à leur épanouissement scolaire et personnel, auxquels il offre la possibilité d'étudier dans un cadre adapté. L'objectif est de favoriser leur réussite scolaire et leur développement personnel (esprit d'initiative, autonomie, créativité, capacité d'adaptation, etc.) ainsi que l'apprentissage des règles sociales. Pour ce faire, un projet éducatif est porté par l'ensemble du personnel d'encadrement et met en œuvre des activités aussi bien scolaires qu'extrascolaires.

6. Ce chiffre correspond au nombre de bénéficiaires initialement prévus par les conventions passées avec les porteurs de projets, hormis ceux qui ont été abandonnés en cours.

7. Ministère de l'éducation nationale, *Le projet pédagogique et éducatif en Internat d'excellence*, juillet 2011.

---

## LE PROJET « ÉVALUATION DE L'INTERNAT DE SOURDUN » PORTÉ PAR LE RECTORAT DE CRÉTEIL ET ÉVALUÉ PAR L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE PARIS (HAP1).

Le premier internat d'excellence a été celui de Sourdun, ouvert en septembre 2009 dans l'académie de Créteil. Le projet de l'établissement est de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques novatrices sur l'ensemble des temps scolaire et extrascolaire, en valorisant notamment les activités sportives. Le projet d'évaluation vise à mesurer l'impact du dispositif sur les élèves internes et sur leur environnement. L'évaluation doit permettre de quantifier l'effet d'être élève d'un internat d'excellence sur les résultats scolaires, le comportement, le rapport à l'institution scolaire et les choix d'orientation. Elle s'interroge également sur les possibles répercussions du départ de l'élève interne sur la structure familiale, notamment sur les parcours scolaires du reste de la fratrie. Cette évaluation est donc susceptible d'apporter une contribution à la réflexion sur les mécanismes selon lesquels le milieu social et familial, le groupe de pairs et l'encadrement scolaire agissent sur les résultats et la motivation des élèves.

La méthode procède par comparaison entre les élèves ayant intégré l'internat et des élèves qui étaient également candidats aux internats, mais demeurent scolarisés dans des établissements classiques. Une commission d'admission, représentant les établissements, le rectorat et l'inspection, se réunit au printemps pour examiner les candidatures pour la rentrée suivante. La commission commence par écarter les candidats qui ne répondent pas au profil. Parmi ceux qui restent, elle identifie des dossiers très spécifiques qu'elle juge prioritaires. Il reste ensuite un ensemble de dossiers. Lorsque le nombre des dossiers excède le nombre de places restant à pourvoir, les élèves auxquels on propose d'intégrer l'internat sont désignés par tirage au sort ; les autres sont placés sur liste d'attente, dans un ordre qui est également tiré au sort. Ce principe assure l'existence de deux groupes d'élèves qui sont, en moyenne, en tout point comparables. Il permet de constituer pour l'évaluation deux groupes de jeunes initialement volontaires, pour éviter le biais d'une enquête qui porterait sur des jeunes souhaitant entrer dans un tel dispositif et comparerait leur devenir à celui de jeunes qui ne font pas cette démarche. Le suivi de ces deux groupes permet donc d'évaluer l'effet de la scolarisation dans le cadre de l'internat.

Les internats d'excellence peuvent être compris comme une forme avancée ou une extension de la politique d'éducation prioritaire, avec une concentration de moyens et un ciblage fin des jeunes bénéficiaires. La logique de projet et d'autonomie y est renforcée, à la fois pour les élèves et les équipes éducatives.

---

## L'INTERNAT D'EXCELLENCE DE MARIPASOULA, COLLÈGE GRAN MAN DIFOU, ACADÉMIE DE LA GUYANE (HAP8 05).

L'internat d'excellence de Maripasoula a été ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2010. La structure a accueilli 105 élèves. En 2010/2011, le public accueilli vient essentiellement de villages des écartés du bourg de Maripasoula ; ce lieu est accessible uniquement en avion ou en pirogue, à partir du littoral guyanais. Les familles des internes sont très défavorisées (70% des parents sont au chômage et la majorité des familles perçoit des minimas sociaux). Les élèves des villages isolés et du bourg dont les familles adhèrent à l'expérimentation ont été recrutés par la commission académique d'affectation. À l'issue du collège les internes d'excellence ont vocation à rejoindre le lycée LAMA PREVOT (projet HAP 806), seconde étape du parcours

qui leur est proposé. Ils sont préparés pour accéder au lycée général, technologique et professionnel.

Les 105 internes d'excellence bénéficient des actions suivantes :

- les études dirigées : le taux d'encadrement est de 1 professeur pour 7 à 8 élèves, 5h en moyenne par semaine ;
- la réalisation d'un dispositif « projet personnalisé d'excellence scolaire » ;
- les activités culturelles et sportives : initiation à la boxe, au canoë-kayak, pratique de sports collectifs, coutures traditionnelles, théâtre et chant ;
- des activités à finalité scientifique et technologique : par exemple, les élèves ont réalisé des prélèvements d'eau qui ont été transférés à l'Institut Pasteur de Cayenne pour mesurer le niveau de toxicité ;
- un voyage des élèves en dernière année de collège à Cayenne par avion, afin de visiter les lycées susceptibles de les accueillir notamment en internat d'excellence.
- la participation aux rencontres des internats d'excellence de France à Valbonne de la chorale de l'internat de Maripasoula.

Une [vidéo de présentation](#) est disponible sur le site [jeunes.gouv.fr](http://jeunes.gouv.fr).

Les évaluations se proposent de répondre notamment aux questions suivantes : **Quel est l'impact d'un tel dispositif, qui prend en charge des élèves prometteurs hors de leur milieu social et familial d'origine, sur leur réussite scolaire ? Et sur leur orientation ? S'il existe, de quelle nature est-il ? Ces internats ont-ils également des effets indirects sur les frères et sœurs des élèves accueillis ?**

5

## 2.2 INNOVER DANS L'ENSEIGNEMENT ET LE SOUTIEN SCOLAIRE (12 PROJETS)

Les dispositifs expérimentés ont pour objet :

- la mise en œuvre de pédagogies innovantes pour l'apprentissage de la lecture, des mathématiques et de la musique (4 projets) ;
- une formation renforcée en langues (1 projet) ;
- un soutien dans l'apprentissage de la lecture (2 projets) ;
- la remédiation à l'absence de maîtrise des savoirs de base (5 projets).

Les démarches de **soutien en direction des jeunes** peuvent emprunter deux voies distinctes.

La première repose sur des transformations des **méthodes et contenus d'enseignement** à différentes étapes de la scolarité. Un projet choisit de mener une expérimentation de manière particulièrement précoce, en s'interrogeant sur les effets d'un **entraînement musical** sur les capacités d'apprentissage des élèves de maternelle.

---

**LE PROJET « STIMULER LES CAPACITÉS COGNITIVES POUR ÉVITER L'ÉCHEC SCOLAIRE » PORTÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, ET ÉVALUÉ PAR L'IREDU - CNRS / UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE (AP1 280).**

L'objectif est de lutter contre les situations d'échecs scolaires en agissant de manière précoce, dès la grande section de maternelle, sur les capacités cognitives des élèves. Le projet met en place des activités musicales pour les jeunes élèves. Il s'agit pour eux de mémoriser un chant et de le restituer avec justesse, d'écouter des œuvres musicales, de mener des activités rythmiques et corporelles (taper les rythmes dans les mains, évoluer dans un espace restreint, en rythme avec la musique ou la chanson, frapper le sol à l'aide d'un bâton, marquer les rythmes en dansant), de découvrir des instruments de musique à travers l'écoute ou la pratique, de coder et décoder la musique (reconstitution d'une « partition puzzle » par prélèvement d'indices, découverte des signes...), de transcrire symboliquement les sons et de déchiffrer certains éléments d'une partition.

L'évaluation vise à déterminer les effets du programme musical sur les capacités cognitives des élèves et sur leurs performances en français, mathématiques et mémoire à la fin du cours préparatoire. Elle est quantitative et se fonde sur l'assignation aléatoire des élèves en un groupe de bénéficiaires et un groupe témoin. Tandis que les élèves du groupe expérimental pratiquent 2 heures de musique par semaine, en suivant un protocole très strict, les élèves du groupe témoin ne changent rien à leur pratique habituelle. L'évaluation repose sur 3 instruments de collecte d'information : un questionnaire à destination des élèves, des tests cognitifs, et un test musical.

6

---

Une expérimentation porte sur l'**apprentissage de la lecture** et veut mettre en œuvre des **innovations dans les méthodes pédagogiques** des enseignants en grande section de maternelle et en cours préparatoire. Elle s'appuie sur la formation des formateurs des enseignants.

---

**LE PROJET « APPRENTISSAGE DE LA LECTURE EN CYCLE 2 », PORTÉ PAR L'ASSOCIATION AGIR POUR L'ÉCOLE, ET ÉVALUÉ PAR LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (HAP 011).**

Le but du programme est d'agir sur les méthodes d'apprentissage de la lecture, en partant du programme « PARLER », expérimenté dans l'académie de Grenoble entre 2005 et 2008. Une intervention précoce est la plus à même de réduire les inégalités scolaires liées au milieu social des enfants. L'action consiste à former les formateurs des enseignants de grande section de maternelle, à la rentrée 2011/2012 puis de CP en 2012/2013, à des méthodes pédagogiques préconisées par la recherche et à fournir aux enseignants les outils adaptés pour pratiquer ces méthodes en classe. Les élèves concernés sont en très grande majorité issus des écoles de quartiers défavorisés. Sur les 59 écoles concernées, 24 sont hors éducation prioritaire, 13 en RRS (réseau de réussite scolaire) et 22 en RAR (réseau ambition réussite).

L'évaluation de ce projet est de nature quantitative avec formation d'un groupe témoin par appariement entre les écoles bénéficiant de l'expérimentation et des écoles présentant des caractéristiques similaires. Pour 2011/2012, un groupe témoin sera composé de 100 classes

issues de 4 académies. Une évaluation qualitative portant sur la perception des enseignants est également réalisée. Une analyse des coûts du programme sera effectuée chaque année afin de déterminer le coût d'une éventuelle généralisation. Un suivi des cohortes traitées à long terme est également envisagé afin de confirmer les résultats des programmes de recherche américains qui ont caractérisé l'impact à long terme de programmes pédagogiques précoces sur la réduction de la délinquance et l'augmentation du taux d'emploi.

Un projet veut améliorer les pratiques pédagogiques en apportant une aide concrète aux enseignants pour réaliser une **progression complète des apprentissages mathématiques au cours préparatoire (CP)**. Cette progression doit pouvoir être mise en œuvre, après une formation adéquate et avec un accompagnement spécifique, par tout professeur de CP. La conception d'activités pour les élèves est ciblée sur la connaissance des nombres, le calcul et la résolution de problèmes d'addition, de soustraction et de multiplication. L'originalité de la démarche réside dans l'utilisation des connaissances scientifiques disponibles dans ce domaine (en neurosciences cognitives, en sciences de l'éducation, en psychologie cognitive et du développement, en didactique des mathématiques).

Un projet propose à des jeunes dans des établissements classés en zone d'éducation prioritaire un **programme de formation autour des langues étrangères**. Ce programme vise à remédier aux carences linguistiques des jeunes, à leur permettre une meilleure maîtrise dans la pratique des langues vivantes et à les sensibiliser aux enjeux de l'ouverture internationale pour leur ouvrir de nouvelles perspectives d'orientation.

Un projet veut mettre en place un **enseignement des langues et de la culture polynésiennes (LCP)** au CE2, puis au CM1, pour approfondir ce qui existe dans les classes antérieures, à l'aide d'un dispositif, qui a pour vocation de lutter à terme contre l'échec scolaire et l'illettrisme. Le projet veut également sensibiliser et informer les familles sur leur rôle dans la construction des compétences langagières des élèves. Concrètement, le projet veut identifier et former des enseignants titulaires bilingues français-tahitien, produire des contenus et des supports d'enseignement, procéder à une analyse descriptive fine et explicite des modes d'organisation, de concertation, de pilotage, d'encadrement et d'accompagnement de l'enseignement LCP et renseigner sur les pratiques de classe via la tenue par chaque enseignant du dispositif expérimental d'un carnet de bord électronique.

Une seconde approche veut agir sur le contexte périscolaire et familial de l'enfant. Il peut s'agir de sensibiliser et mobiliser les parents, de chercher à aider les enfants par des interventions menées après la classe, de valoriser la lecture et la culture écrite, le but étant de compenser l'absence de livres à la maison. Un projet vise ainsi à assurer un **soutien intensif aux élèves lors de l'apprentissage de la lecture**. L'expérimentation porte sur des élèves d'écoles primaires, dont les difficultés ont été repérées et qui sont accompagnés par des animateurs formés en dehors du temps scolaire au sein de **clubs « Coup de pouce CLE »**. L'évaluation est réalisée en comparant des écoles tests et des écoles témoins tirées au sort parmi les 109 écoles des académies de Créteil, Lille et Versailles qui font l'objet de l'expérimentation. Le protocole expérimental permet de comparer un ensemble d'élèves bénéficiaires du dispositif avec un groupe d'élèves n'en ayant pas bénéficié, mais, qui, pour la majorité d'entre eux, bénéficient d'autres formes de soutien scolaire. Préalablement au tirage au sort, les enseignants ont été invités à transmettre la liste des élèves « prioritaires » pour participer aux clubs. Le tirage au sort des écoles bénéficiaires parmi les écoles volontaires et cette

identification préalable des élèves auxquels le dispositif sera proposé assurent que les élèves des groupes test et témoin sont en moyenne comparables, non seulement en ce qui concernent leurs caractéristiques observables (âge, catégorie socioprofessionnelle des parents, etc.), mais aussi sur des dimensions non observables statistiquement. Il garantit que la comparaison des performances de ces deux groupes en fin d'année reflète exclusivement l'effet des différentes interventions scolaires reçues. Un projet met par ailleurs en place de tels clubs **en Guyane**, en élaborant des outils complémentaires pour les adapter au contexte local.

Un ensemble de projet travaille davantage dans une optique de **remédiation**, c'est-à-dire de soutien apporté à des jeunes qui n'ont pas acquis précocement la maîtrise des savoirs de base. Ainsi, une expérimentation s'adresse **aux jeunes calédoniens en difficulté avec les savoirs de base**, identifiés via les « Journées de défense et de citoyenneté » (JDC, anciennement Journée d'appel et de préparation à la défense). Il s'agit de proposer un accompagnement à la construction de projet adossé à une action de remédiation qui vise à l'acquisition des compétences incontournables pour l'autonomie des jeunes.

Une autre expérimentation vise, à partir d'un échantillon cible de jeunes âgés de 14 à 16 ans, à stimuler le goût de la lecture, de l'écriture, et du calcul en donnant un rôle central aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et à des supports pédagogiques ludiques. Le projet opère notamment par l'intermédiaire **d'ateliers numériques mobiles (ANM)** : il s'agit d'une valise contenant des ordinateurs et des périphériques rendant les ateliers numériques nomades.

8

Un projet vise à améliorer **le soutien scolaire à destination des jeunes apprentis** en grande difficulté avec la lecture, l'écriture et le calcul dans 38 centres de formation des apprentis (CFA). Le projet débute par une phase de diagnostic des difficultés et d'accompagnement individualisé des CFA dans leurs démarches, et met en œuvre l'élaboration d'un plan d'action, l'acquisition d'outils et la mise en place de parcours pour les jeunes apprentis. Un projet étend **ce dispositif à la Réunion, à la Martinique, à la Guadeloupe et en Guyane**, dans 9 CFA.

Un projet organise un **testing pour comparer l'accueil reçu dans des entreprises par des candidatures selon le parcours de formation** (une formation initiale dans un lycée professionnel avec des stages en cours de cursus, une formation initiale en alternance avec un maître d'apprentissage, une formation continue pour adulte post entrée sur le marché du travail, une formation initiale en alternance faisant suite à plusieurs redoublements pendant le cursus scolaire).

**Les évaluations se proposent de répondre notamment aux questions suivantes : Les formes nouvelles de pédagogie expérimentées réduisent-elles les inégalités dans l'acquisition des connaissances fondamentales ? Le dispositif de soutien dans l'apprentissage de la lecture « Coup de pouce clé » permet-il un accroissement du goût des élèves pour la lecture ? Et une amélioration de leurs résultats scolaires ? L'apprentissage précoce de la musique a-t-il une incidence mesurable sur les résultats scolaires ?**



## 2.3 RÉORGANISER LE TEMPS SCOLAIRE : « COURS LE MATIN, SPORT L'APRÈS-MIDI » (23 PROJETS)

Comme le souligne le *Rapport d'orientation sur les rythmes scolaires* de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, rendu en juillet 2011, l'articulation entre les temps scolaires et les temps consacrés à d'autres activités est un enjeu crucial, notamment pour les pratiques sportives qui permettent « *outre le développement du corps, de mieux comprendre la nécessité des règles, le respect de l'autre, l'esprit d'équipe et le sens de la performance* »<sup>8</sup>.

Parce qu'« *une meilleure prise en compte de la pratique sportive dans les rythmes scolaires peut permettre aux élèves de mieux vivre leur scolarité, d'accroître leur motivation et leur épanouissement et contribuer ainsi à leur réussite scolaire* », un appel à projets a été lancé pour permettre à des établissements de proposer, de façon expérimentale, dans une partie de leurs classes, de nouvelles formes d'organisation du temps scolaire, autour de l'idée « **Cours le matin, sport l'après-midi** ». Concrètement, les activités de l'après-midi comprennent à la fois des activités sportives et des activités culturelles.

---

### LE PROJET DU COLLÈGE SANCY ARTENSE, À LA TOUR D'Auvergne, dans l'Académie de Clermont-Ferrand (APSCO 1 3).

Le projet du collège, destiné aux deux classes de 5<sup>e</sup>, associe des heures d'éducation physique et sportive (EPS), des heures d'activités physiques de pleine nature (APPN) menées en zone de moyenne montagne (course d'orientation à pied, à raquettes, à ski, VTT, escalade), la pratique d'activités diverses (danse country, arts plastiques, éducation musicale, chant choral, théâtre) et des ateliers d'écriture. Le collège propose également une formation à l'Attestation scolaire de sécurité routière et une information sur la nutrition. Ce projet est mené en partenariat avec le bureau des guides de Super Besse, la gendarmerie nationale, le centre de secours et la pharmacienne-nutritionniste de la commune.

Il s'agit d'encourager une réflexion partagée sur l'organisation de la journée et de sensibiliser les élèves et les familles à l'importance des rythmes de vie et de l'équilibre entre les temps d'étude, d'activités sportives ou culturelles, et de repos. L'expérimentation vise également à mettre en avant l'autonomie de l'établissement en matière d'organisation du temps et de travail en partenariat. Les contraintes d'occupation des installations sportives et des lieux de pratiques culturelles conduisent à travailler étroitement avec les associations, les collectivités territoriales, les établissements scolaires avoisinants, ainsi qu'à tisser des liens avec le monde sportif, artistique et culturel local, et éventuellement les entreprises.

À la rentrée scolaire 2010, le dispositif « Cours le matin, sport l'après-midi » a été mis en place auprès de classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup> générale. À la rentrée scolaire 2011, ce dispositif a été étendu et le FEJ soutient l'expérimentation mise en place auprès de classes de 5<sup>e</sup> pendant deux années scolaires, dans 58 collèges de 23 académies.

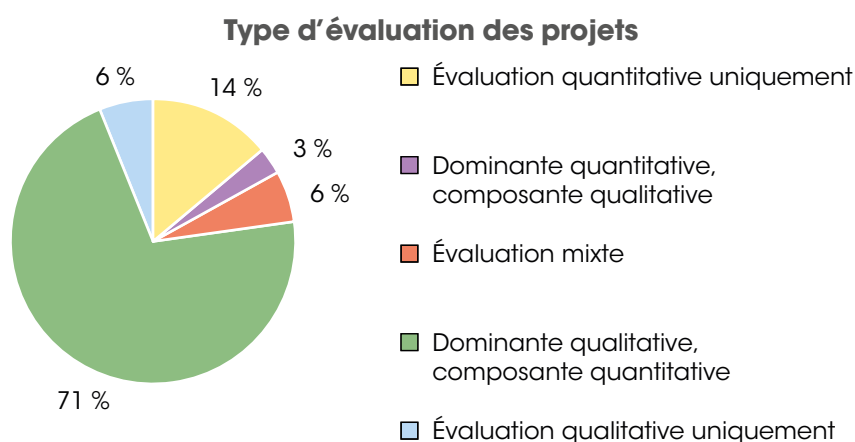
---

8. Conférence nationale sur les rythmes scolaires, *Rapport d'orientation sur les rythmes scolaires*, juillet 2011.

Les évaluations se proposent de répondre notamment aux questions suivantes : L'organisation du temps scolaire expérimentée dans le cadre des projets « Cours le matin, sport l'après-midi » a-t-elle des effets sur le comportement et le bien-être des élèves ? Est-elle jugée efficace par les équipes éducatives ? Dans quelle mesure fait-elle évoluer leurs pratiques ? Quelles difficultés rencontrent les établissements, et à l'inverse, quels sont les facteurs de réussite ? Peut-on dégager des organisations pertinentes à partir des projets d'établissement expérimentaux ?

### 3. L'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS

Graphique 2



NB : Ce graphique ne tient pas compte de l'évaluation nationale des internats d'excellence (HAP8 01 à HAP8 12), qui fait l'objet d'un appel d'offres et dont les modalités et le calendrier restent à déterminer.

#### LES ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DU FEJ

Deux grands types de méthodes d'évaluation sont mobilisés :

- des méthodes quantitatives qui s'appliquent sur des échantillons représentatifs (de quelques centaines à quelques milliers d'individus, voire davantage). Parmi les méthodes quantitatives, se trouvent les méthodes d'expérimentation contrôlée qui reposent sur l'observation d'un groupe test et d'un groupe témoin ne bénéficiant pas du dispositif, ces groupes étant construits en y affectant les personnes par tirage au sort ;
- des méthodes qualitatives, qui reposent sur des investigations approfondies sur des petits échantillons raisonnés de l'ordre de quelques dizaines d'individus.

Certains projets emploient exclusivement une méthode ou l'autre, d'autres mettent en œuvre une évaluation qui mêle plusieurs approches. Leurs enseignements peuvent être complémentaires : certains portent sur les effets des dispositifs, d'autres sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur éventuelle extension.

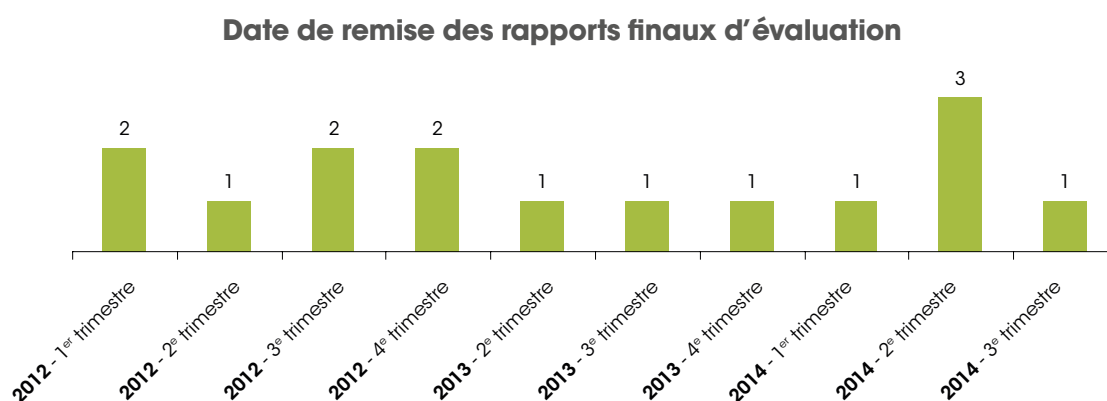
Dans certains cas, l'évaluation permet de trancher, en positif ou en négatif, les questions des effets de l'expérimentation sur les bénéficiaires en répondant à des questions telles que : *la mise en place de tel dispositif innovant a-t-elle eu des effets significatifs sur la situation des bénéficiaires ?*

Dans d'autres cas (aléas du déroulement du projet, effets incertains compte-tenu de la marge d'erreur de l'enquête, recul insuffisant pour apprécier les effets à long terme), l'évaluation fournit des éléments de réflexion sur les intérêts et les limites du projet et des pistes sur la méthode à suivre pour parvenir à des résultats plus probants.

[En savoir plus](#)

## 4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS

Graphique 3



11

NB : Ce graphique ne tient pas compte de l'évaluation nationale des internats d'excellence (HAP8 01 à HAP8 12), qui fera l'objet d'un appel d'offres et dont les modalités et le calendrier restent à déterminer.

Sauf mention contraire la liste mentionne : le numéro de l'appel à projet et du projet, le nom du projet, le nom du porteur du projet, le nom de l'évaluateur du projet et la date de remise du rapport final d'évaluation.

### LES INTERNATS D'EXCELLENCE

Sauf le projet HAP1, évalué par l'École d'économie de Paris, les internats d'excellence feront l'objet d'une évaluation nationale, sélectionnée par appel d'offre.

- HAP 1, « [Évaluation de l'internat de Sourdun](#) », Rectorat de Créteil, École d'économie de Paris, 01/04/2013.
- HAP8 01, « Internat d'excellence de Barcelonnette », Cité scolaire André Honnorat.
- HAP8 02, « Internat d'excellence de Noyon », Collège Louis Pasteur.
- HAP8 03, « Internat d'excellence de Sourdun », Internat d'excellence de Sourdun.

- HAP8 05, « Internat d'excellence de Maripasoula 1 », Internat d'excellence de Maripasoula-Rémire rattaché au collège Gran Man Difou.
- HAP8 06, « Internat d'excellence de Maripasoula 2 », Internat d'excellence de Maripasoula-Rémire rattaché au lycée polyvalent Lama Prévot.
- HAP8 07, « Internat d'excellence de Douai », Lycée général Internat d'excellence de Douai.
- HAP8 08, « Internat d'excellence de Montpellier », Internat d'excellence de Montpellier.
- HAP8 09, « Internat d'excellence de Chatel Saint Germain », Lycée Faber.
- HAP8 10, « Internat d'excellence de Nice », Lycée Estienne d'Orves.
- HAP8 11, « Internat d'excellence de Langres », Internat d'excellence du Lycée Diderot.
- HAP8 12, « Internat d'excellence du Havre », Internat d'excellence du Havre rattaché au collège Claude Bernard.
- HAP8 13, « Internat d'excellence de Marly-le-Roi », Internat d'excellence de Marly-le-Roi rattaché au Collège Louis Lumière.

## DES PÉDAGOGIES INNOVANTES DANS L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE, DES MATHÉMATIQUES ET DE LA MUSIQUE

- AP1 280, « [Stimuler les capacités cognitives pour éviter l'échec scolaire](#) », Université de Bourgogne, IREDA CNRS Université de Bourgogne, 31/03/2012.
- HAP 010, « Arithmétique et compréhension à l'école élémentaire », Université Paris 8, Laboratoire Paragraphe EA349, 01/04/2014.
- HAP 011, « Apprentissage de la lecture en cycle 2 », Agir pour l'école, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, 30/09/2013.
- APDOM2 7, « Enseignement renforcé du reo ma'ohi au cycle 3 comme prévention », Direction de l'enseignement primaire de la Polynésie française, Université de Nantes, 01/04/2014.

## LE SOUTIEN DANS L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

- HAP 02, « [Programme Coup de Pouce CLE](#) », APFEE, École d'Économie de Paris, 31/07/2012.
- APDOM2 32, « Prévenir l'illettrisme et restaurer l'ambition scolaire », Groupement d'Intérêt Public Formation Continue Insertion Professionnelle Guyane, Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane, 29/01/2014.

## LA FORMATION RENFORCÉE EN LANGUES

- AP1 076, « [Les langues étrangères : un tremplin pour l'avenir](#) », Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Elie Gallon Consultant, 29/09/2014.

## LA RÉMÉDIATION À L'ABSENCE DE MAÎTRISE DES SAVOIRS DE BASE

- AP1 183, « [La maîtrise des savoirs de base comme facteur de « sécurisation » des parcours professionnels des apprentis](#) », Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, CEREQ, 31/03/2012.
- AP1 89, « [Politiques de remédiation à l'échec scolaire : quels impacts sur les chances d'accès ou de retour à l'emploi ?](#) », Université du Maine (testing), 30/08/2012.

- APDOM2 36, « Maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation », Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, EUREVAL, 01/04/2014.
- APDOM2 28, « Programme de prévention par la lecture et l'écriture », Association de lutte contre l'échec scolaire, TJB Ecoconseil, 30/12/2012.
- APDOM2 40, « Dispositif relais de consolidation des compétences en lecture et écriture », Groupement d'Intérêt Public Formation Continue Insertion Professionnelle La Réunion, cabinet NEO, 30/10/2013.

## LES PROJETS « COURS LE MATIN, SPORT L'APRÈS-MIDI »

Les projets font l'objet d'une évaluation nationale par le cabinet Geste, dont le rapport final sera remis le 31/10/2012.

- APSCO1 1, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Limoges (2 établissements).
- APSCO1 2, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Nice (4 établissements).
- APSCO1 3, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Clermont-Ferrand (2 établissements).
- APSCO1 4, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie d'Aix-Marseille (5 établissements).
- APSCO1 5, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Grenoble (3 établissements).
- APSCO1 6, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Caen (4 établissements).
- APSCO1 7, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Rouen (3 établissements).
- APSCO1 8, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Dijon (6 établissements).
- APSCO1 9, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Poitiers (1 établissement).
- APSCO1 10, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Strasbourg (2 établissements).
- APSCO1 11, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie d'Amiens (4 établissements).
- APSCO1 12, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Bordeaux (2 établissements).
- APSCO1 13, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Lyon (2 établissements).
- APSCO1 14, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Lille (1 établissement).
- APSCO1 15, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Paris (3 établissements).
- APSCO1 16, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Créteil (3 établissements).
- APSCO1 17, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Besançon (5 établissements).
- APSCO1 18, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Rennes (2 établissements).
- APSCO1 19, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Nantes (1 établissement).
- APSCO1 20, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Guadeloupe (1 établissement).
- APSCO1 21, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie d'Orléans-Tours (1 établissement).
- APSCO1 22, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de La Réunion (2 établissements).
- APSCO1 23, « Cours le matin, sport l'après-midi », académie de Corse (1 établissement).